

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 21 août 1981, à 18 heures.

Président : M. CH. A. SANI (Indonésie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. F. RUTH  
M. N. KLINGLER

Argentine : M. J.C. CARASALES  
H. J.F. GOMENSORO  
Mme N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER  
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX  
H. J.M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAV HLAING  
U NGWE WIN  
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. De QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. C.R. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEI  
M. YU MEN MENGJIA  
M. LI CHANGHE  
M. YANG MINGLIANG  
M. PAN JUSHENG

Cuba : M. L. SOLA VILA  
H. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. N. FAHMY  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE  
H. F. DeSIMONE  
Mlle K. CRITTENBERGER  
M. R.F. SCOTT  
M. W. HECKROTTE

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

|                    |   |
|--------------------|---|
| <u>France</u> :    | M. F. de La GORCE<br>M. J. de BEAUSSE<br>M. M. COUTHURES  |
| <u>Hongrie</u> :   | M. I. KÖMIVES<br>M. F. GAJDA  |
| <u>Inde</u> :      | M. A.P. VENKATESWARAN<br>M. S. SARAN  |
| <u>Indonésie</u> : | M. Ch. A. SANI<br>M. S. DARUSMAN<br>M. M. SIDIK<br>M. HARYOMATARAM<br>M. F. QASIM<br>M. ACHDIAT<br>M. SOEPRAPTO |
| <u>Iran</u> :      | M. A. JALALI<br>M. J. ZAHIRNIA  |
| <u>Italie</u> :    | M. A. CIARRAPICO<br>M. B. CABRAS<br>M. E. di GIOVANNI   |
| <u>Japon</u> :     | M. Y. OKAWA<br>M. M. TAKAHASHI<br>M. K. TANAKA<br>M. K. SHIMADA   |
| <u>Kenya</u> :     |   |
| <u>Maroc</u> :     | M. M. CHRAIBI   |
| <u>Mexique</u> :   | M. A. GARCIA ROBLES<br>Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO  |
| <u>Mongolie</u> :  | M. D. ERDEMBILEG<br>M. S. BOLD  |
| <u>Nigéria</u> :   | M. M. B. BRIMAH<br>M. V.O. AKINSANYA<br>M. T. AGUIYI-IRONSI   |
| <u>Pakistan</u> :  | M. M. AKRAM<br>M. T. ALTAF  |
| <u>Pays-Bas</u> :  | M. H. WAGENMAKERS   |
| <u>Pérou</u> :     |   |
| <u>Pologne</u> :   | M. J. CIALOWICZ   |

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

|   |  |
|---|--|
| <u>République démocratique allemande</u> :  | M. G. HERDER<br>M. H. THELICKÉ<br>M. M. KAULFUSS   |
| <u>Roumanie</u> :   | M. O. IONESCU  |
| <u>Royaume-Uni</u> :  | M. D. SUMTERHAYES<br>M. N.H. MARSHALL<br>Mme J. LINK   |
| <u>Sri Lanka</u> :  | M. T. JAYAKODDY<br>M. H.M.G.S. PALIHAKKARA   |
| <u>Suède</u> :  | M. C. LIDGARD<br>M. C.M. HYLTIENIUS<br>M. L. NORBERG   |
| <u>Tchécoslovaquie</u> :  | M. P. LUKES<br>M. J. FRANEK  |
| <u>Union des Républiques socialistes<br/>soviétiques</u> :                            | M. V.L. ISSRAELYAN<br>M. B.P. PROKOFIEV<br>M. V.M. GANJA<br>M. L.A. NAOUMOV<br>M. V.F. PRYAKHINE<br>M. S.N. RIUKHINE |
| <u>Venezuela</u> :  | M. R. RODRIGUEZ NAVARRO<br>M. O. AGUILAR   |
| <u>Yougoslavie</u> :  | M. Z. JERKIC   |
| <u>Zaïre</u> :  | M. B.A. NZENGEYA<br>M. L.B. NDAGA  |
| <u>Secrétaire du Comité et<br/>Représentant personnel<br/>du Secrétaire général</u> : | M. R. JAIPAL   |
| <u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :   | M. V. BERASATEGUI  |

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'aimerais dès maintenant avertir les membres que nous devrions essayer de terminer nos travaux en 3 heures au plus. Il n'est pas certain que nous puissions ensuite bénéficier des services techniques. Puisque nous n'avons approuvé le rapport annuel que la nuit dernière à une séance officieuse, je pense que son adoption officielle ce soir devrait être assez rapide et sans complication bien qu'il y aura vraisemblablement quelques erreurs de dactylographie, de traduction, d'agrafage ou autres. Ces questions devront être portées directement à l'attention de la personne compétente du secrétariat. Toute tentative de rouvrir la discussion sur d'anciens points, ou de nouveaux, à ce stade tardif devrait être combattue et je suis convaincu que les membres feront preuve de la modération nécessaire et d'un esprit de compromis.

Le Comité est saisi de deux documents, le document de travail No 44/Rev.1 qui constitue le corps du rapport et le document de travail No 44/Add.1/Rev.3 qui contient le texte des derniers paragraphes. Nous les examinerons ensemble. Je vais passer en revue le rapport principal, section par section, et lorsque j'arriverai aux points où les insertions devront être faites j'appellerai l'attention du Comité sur les parties pertinentes de l'autre document, c'est-à-dire le document de travail No 44/Add.1/Rev.3. Comme je l'ai dit précédemment, ayez l'obligeance de communiquer au secrétariat les erreurs, omissions ou fautes de traduction, etc. Il est inutile de déranger le déroulement de la séance plénière. J'aimerais également ajouter que si une délégation a une objection suffisamment forte pour souhaiter une suppression quelconque, elle doit le dire clairement et dans ce cas, je déclarerai qu'il n'y a pas de consensus; par contre si son opposition n'est pas aussi forte qu'elle fasse brièvement ses réserves aux fins du compte rendu. Il est beaucoup trop tard à ce stade pour essayer d'améliorer la grammaire, la forme ou la structure. Le rapport, vous me l'accorderez, n'est pas un morceau de littérature à la recherche d'un prix international. Maintenant procédons section par section.

L'introduction. Je pense que cette section ne soulève aucun problème. Je n'en vois pas.

L'introduction est adoptée.

Chapitre II, section A. Y a-t-il des difficultés ?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi Monsieur le Président, j'aimerais suggérer que vous indiquiez les paragraphes lorsque vous présentez une section à notre examen. Cela nous permettra d'être sûrs de ce que nous examinons.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Section A, paragraphes 2 à 4. J'espère qu'il n'y a pas de difficultés. Il n'y en a pas.

La section A est adoptée.

Section B, "Participation aux travaux du Comité". Un seul paragraphe, le paragraphe 5. Aucune difficulté ?

La section B est adoptée.

Section C - Ordre du jour de la session de 1981 et programme de travail des première et seconde parties de la session. Paragraphes 6 à 11 inclus. Y a-t-il des difficultés ? Il n'y en a pas.

La section C est adoptée.

(Le Président)

Section D - Participation d'Etats non membres du Comité. Paragraphes 12 et 13.  
Aucune difficulté ?

La section D est adoptée.

Section E - "Proposition d'addition à l'article 25 du règlement intérieur".  
Paragraphe 14. Aucune difficulté ?

La section E est adoptée.

Section F - Etude des modalités du réexamen de la composition du Comité.  
Paragraphes 15, 16 et 17. Aucune difficulté ?

Les paragraphes 15, 16 et 17 sont adoptés.

J'aimerais maintenant que vous vous reportiez à l'autre document, soit à la page 18 du document de travail No 44/Add.1/Rev.3 : "Projets de textes pour les derniers paragraphes concernant la question de l'examen de la composition du Comité". Cette section comprend trois paragraphes. Y a-t-il des difficultés ? Je n'en vois pas.

Ces trois paragraphes sont adoptés.

Revenons au paragraphe 18, page 9 du document de travail No 44/Rev.1. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 18 est adopté.

Section G - "Communications émanant d'organisations non gouvernementales".

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me permets de rappeler au sujet du paragraphe 18, que nous avons approuvé à une séance officielle un projet de recommandation concernant les consultations que devra tenir le Président deux semaines avant la session de 1982 sur le programme de travail et l'ordre du jour, et que le secrétariat avait été informé que cela devrait être inséré à l'endroit approprié. Peut-être conviendrait-il d'en prendre acte ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous en prenons acte.

Examinons maintenant la section G - "Communications émanant d'organisations non gouvernementales". Aucune difficulté ?

La section G est adoptée.

Nous arrivons maintenant au chapitre III - "Travaux du Comité au cours de sa session de 1981".

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je souhaiterais demander, au nom de ma délégation, que l'on procède paragraphe par paragraphe lorsqu'on abordera cette partie du rapport.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : A partir d'ici nous procéderons donc paragraphe par paragraphe.

Paragraphe 20 - Y a-t-il des difficultés ? Aucune difficulté.

Le paragraphe 20 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 21. Je ne vois aucune difficulté.

Le paragraphe 21 est adopté.

Paragraphe 22. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 22 est adopté.

Paragraphe 23. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 23 est adopté.

Paragraphe 24. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 24 est adopté.

Paragraphe 25. Aucune difficulté ? Il s'agit simplement d'une liste de documents.

Le paragraphe 25 est adopté.

Nous passons à la section A de ce chapitre intitulée : "Interdiction des essais nucléaires".

Paragraphe 26, Section A - Interdiction des essais nucléaires. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 26 est adopté.

Paragraphe 27?

Le paragraphe 27 est adopté.

Paragraphe 28?

Le paragraphe 28 est adopté.

Paragraphe 29?

Le paragraphe 29 est adopté.

Paragraphe 30?

Le paragraphe 30 est adopté.

Paragraphe 31?

Le paragraphe 31 est adopté.

Paragraphe 32?

Le paragraphe 32 est adopté.

Paragraphe 33?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a une objection contre l'insertion de ce paragraphe et du paragraphe 42, car l'un et l'autre se réfèrent à un document officieux qui ne tendait qu'à aider les membres du Comité. Il convient de ne pas appeler l'attention sur ce document dans un document officiel qui aura une large distribution.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, pour les mêmes raisons nous estimons qu'il est préférable de ne pas faire mention dans notre rapport à l'Assemblée générale de cette distribution du document officieux dont il est question.

M. VAGENIAKIS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : La délégation néerlandaise s'associe aux observations faites par les délégations des Etats-Unis et de la France pour la même raison.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Autrement dit ces délégations souhaiteraient que ce paragraphe soit supprimé. Est-ce exact ? Y a-t-il opposition à ce paragraphe ...

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons eu une discussion à ce sujet au cours de nos séances officielles hier. Ce paragraphe reflète exactement ce qui s'est passé au Comité et ma délégation pensait qu'il devrait aller plus loin et faire spécifiquement référence à ce document. Or, trois membres du Comité pensent maintenant que l'Assemblée générale ne devrait pas être informée de ce qui s'est effectivement passé au Comité. Je suis surpris de cette attitude étant donné que ces paragraphes ont été approuvés et entérinés par ces mêmes délégations à deux occasions différentes - lorsqu'elles les ont approuvés puis entérinés à la réunion officielle et au groupe de rédaction. J'insiste donc pour que ces paragraphes restent tels quels sinon ces délégations retirent l'appui qu'elles leur ont donné.

Lorsqu'il a été décidé que le document établi par le secrétariat ne devrait pas être distribué en tant que document officiel, il était verbalement entendu qu'il ne devait servir qu'aux membres du Comité. Hier j'ai proposé qu'il soit fait mention de ce document. A la réflexion, comme il s'agissait d'une sorte de convention verbale, ma délégation était et est disposée à abandonner ma suggestion. Mais si ces délégations ne maintiennent pas l'approbation qu'elles ont donnée à l'adoption de ce paragraphe j'estimerai que ma délégation pourrait demander que ce document soit distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement au nom de la délégation brésilienne. Il leur appartient donc de décider : ou bien elles maintiennent l'appui qu'elles ont déjà donné si elles ne veulent pas que ce document soit distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement ou elles proposent de modifier ou de supprimer ce paragraphe et ce document sera publié comme document officiel du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense que les trois délégations ont entendu la requête de notre collègue du Brésil. J'aimerais leur demander si elles continuent à s'opposer à l'insertion de ce paragraphe dans notre rapport.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la position de la délégation française a été exprimée de façon parfaitement claire à la réunion officielle d'hier. Nous avons fait objection à la mention de ce document officieux. L'existence du document officieux n'importe pas à l'Assemblée générale. Ce qui importe à l'Assemblée générale c'est le fait que nous ayons eu des débats sur ces points et ces débats sont effectivement reflétés dans le rapport lui-même. Nous ne voyons pas du tout l'opportunité d'une pareille mention qui va susciter des requêtes tendant à la distribution de ce document; c'est précisément ce que ma délégation ne veut pas et nous nous opposerions tout à fait à la distribution de ce document comme document du Comité sous les auspices de la délégation du Brésil parce que ce n'est pas un document de la délégation du Brésil. Encore une fois, tout l'esprit de nos discussions officielles sur des sujets de fond risque d'être faussé si nous avons une distribution du document officielle, ou alors nous devrions nous entendre sur ce document.

M. FLOUERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je tiens simplement à déclarer qu'après avoir entendu l'intervention du distingué représentant du Brésil et les observations du distingué représentant de la France, je suis pleinement d'accord avec ce dernier et souhaite que l'on abandonne ce paragraphe. J'aimerais également rappeler que le paragraphe 42 pose le même problème.

N. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Si nous prenons cette décision au Comité du désarmement, alors comment le Comité se prononcera-t-il si deux représentants d'un même Etat doivent prendre place à cette table ? Comment résoudrons-nous la question qui se pose dans ce cas ? Je vous pose simplement la question, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense qu'il n'y a manifestement aucun consensus sur l'inclusion de ce paragraphe 33 qui est donc abandonné. Pour ce qui est de la question de la distribution de ce document ... Motion d'ordre du représentant de la Mongolie.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je vous ai demandé comment nous résoudrons la question qui se pose si une délégation occupe deux sièges à la table des négociations. Pourrons-nous y parvenir dans une telle situation ? C'est ce que je vous ai demandé, mais vous ne m'avez pas répondu. Je vous prie de bien vouloir élucider cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'aimerais demander à notre distingué collègue de la Mongolie de bien vouloir être plus clair.

N. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je veux simplement dire qu'après ma deuxième intervention, cette question s'est trouvée réglée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Si cette question est réglée je donne la parole à notre distingué collègue du Brésil.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je demeure perplexe au sujet de cette proposition étant donné que le paragraphe 33 se réfère à la 126ème séance plénière du 21 avril qui était une séance officielle du Comité. Il s'agissait d'une séance publique pour laquelle des comptes rendus ont été établis. Alors comment pouvons-nous cacher cela à l'Assemblée générale et supprimer toute mention à ce qui a été fait au cours de cette séance ? Je pense, Monsieur le Président, qu'aucune délégation n'a l'intention de le faire, mais la proposition des délégations des Etats-Unis d'Amérique et de la France aurait ce résultat : éviter d'informer l'Assemblée générale de ce qui s'est réellement passé au Comité et cela ma délégation aurait beaucoup de difficultés à l'accepter.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec notre collègue, le distingué Ambassadeur du Brésil. Il ne s'agit pas pour nous de cacher quelque chose à l'Assemblée générale mais, si tout ce qui figure dans les procès-verbaux des séances plénières du Comité doit être mis dans le rapport ... (nous rappelons à notre collègue du Brésil que ces procès-verbaux sont précisément annexés au rapport et que par conséquent on peut en prendre connaissance); ce qui nous paraît inapproprié serait de faire mention, dans ce document synthétique destiné à l'Assemblée, d'un document purement intérieur auquel nous donnerions un relief et une consécration officielle qu'il n'a pas.

II. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je suis navré de reprendre la parole, mais cette discussion et cette proposition me rappellent un livre bien connu "1984" où l'histoire était écrite et maintenant nous la réécrivons. Mais comme je l'ai déjà dit, nous retirons notre soutien à ce paragraphe qui a été adopté par deux fois à nos réunions officielles; j'ajoute également que ma délégation ne se sent pas tenue de restreindre la distribution d'un document établi par le secrétariat en vue de sa diffusion au moment opportun.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puisqu'il n'y a pas de consensus au sujet de l'insertion de ce paragraphe, je suis contraint de déclarer que ce paragraphe est abandonné. Le paragraphe 33 est supprimé.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 34 : Y a-t-il des difficultés avec le paragraphe 34 ?

Le paragraphe 34 est adopté.

Paragraphe 35 : Aucune difficulté ?

Le paragraphe 35 est adopté.

Paragraphe 36 : Aucune difficulté concernant le paragraphe 36 ?

Le paragraphe 36 est adopté.

Prenez maintenant la première page du document de travail No 44/Add.1/Rev.3 que j'examinerai paragraphe par paragraphe. Premier paragraphe, première page. Y a-t-il des difficultés ? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Deuxième paragraphe ? Aucune difficulté. Le deuxième paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Troisième paragraphe commençant par les mots "Un certain nombre de délégations"... Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non, il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Premier paragraphe, page 2. Aucune difficulté ? Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Je prends les deuxième et troisième paragraphes, page 2 qui, en fait, ne devraient en constituer qu'un seul. Aucune difficulté ? Ces paragraphes sont adoptés.

Il en est ainsi décidé.

Ce dernier paragraphe continue sur la page 3; j'espère que la fin rencontre également l'agrément du Comité. L'ensemble du paragraphe est donc adopté.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe suivant, page 3.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi Monsieur le Président de faire une observation d'ordre rédactionnel, mais il me semble que le deuxième paragraphe, page 2, devrait se terminer avant la dernière phrase : "La proposition du Groupe des 21 tendant à la création d'un groupe de travail spécial, contenue dans le document CD/181, a été présentée au Comité le 14 juillet ...". Le sujet change à ce point et nous tenions à faire cette suggestion. Je ne veux pas retarder nos travaux plus longtemps pour en discuter.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre collègue des Etats-Unis. Le Secrétaire m'a informé que le nécessaire avait déjà été fait. Ce paragraphe, maintenant scindé en deux, est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 3, commence par les mots "Le troisième participant" et se termine par "les reprendre immédiatement". Y a-t-il des difficultés concernant ce paragraphe ? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant "Quelques membres" ne comporte qu'une phrase. Y a-t-il des difficultés ? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Je passe au paragraphe suivant. Y a-t-il des difficultés ? Aucune. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe page 3. Y a-t-il des difficultés ? Aucune. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Premier paragraphe page 4, commençant par les mots "Dans le document CD/192, le Groupe des 21 ..." et finissant par "article 25 du règlement intérieur". Y a-t-il quelques difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le deuxième paragraphe, page 4, commençant par les mots "les auteurs de la proposition" et se terminant par les mots "article 25" présente-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "A sa 140ème séance plénière" n'a qu'une phrase. Y a-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant qui, dans le texte français, se trouve au bas de la page 3 et commence par les mots "Quelques membres ..." ne comprend également qu'une seule phrase. Présente-t-il des difficultés ? Aucune. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe qui, dans le texte français, est l'avant-dernier paragraphe de la page 3 présente-t-il des difficultés ? Non.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ce paragraphe a fait l'objet d'une longue discussion hier soir et notre représentant a expliqué dans le détail pourquoi il soulève des difficultés pour ma délégation. Je ne veux pas prendre le temps du Comité cet après-midi pour étudier les détails, ni empêcher un consensus pour l'adoption de ce document. Je serais donc reconnaissant que le Secrétaire accepte d'ajouter une note en bas de page, dont je vais donner lecture, et à laquelle renverrait un astérisque ou tout autre signe approprié. Cette note serait ainsi libellée : "La délégation des Etats-Unis a fait observer qu'elle n'était pas en mesure de dire quelles pourraient être les intentions des Etats-Unis concernant cette question au début de la prochaine session du Comité et que, par conséquent, elle réservait sa position à l'égard du paragraphe ..." selon le numéro qui lui sera attribué. Le secrétariat a des exemplaires de cette note qu'il pourrait distribuer si quelqu'un souhaite en prendre connaissance.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Dans des occasions bien plus solennelles que celles-ci, par exemple lors de l'approbation du Document final, diverses délégations avaient fait des observations de cet ordre et il leur avait paru suffisant d'en faire prendre acte dans les comptes rendus de séance. Je me hasarderai à demander au distingué représentant des Etats-Unis s'il ne lui suffirait pas que sa prise de position soit consignée dans le compte rendu car si nous commençons à ajouter des notes en bas de page à notre rapport, je crains que sa valeur, qui n'est déjà pas très grande, ne diminue encore.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le distingué représentant des Etats-Unis accepterait-il la suggestion de notre distingué collègue du Mexique ?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis sensible aux observations que vient de faire le distingué représentant du Mexique mais je crois que, dans le cas présent, il convient que les Etats-Unis affirment leur position sinon les lecteurs de ce document risqueraient de ne pas la comprendre.

Je ne pense pas que la note en bas de page puisse être le point de départ de nombreuses autres notes. J'espère que ce ne sera pas le cas et je crois fermement que l'intention ici était d'être aussi coopératifs que possible. Nous reconnaissons naturellement que ce paragraphe reflète l'opinion prépondérante du Comité et nous ne préjugeons, ni dans un sens ni dans l'autre, de ce que sera la position des Etats-Unis en 1982. C'est pourquoi nous pensions que c'était la façon la plus simple de mettre ceux qui liront ce document au courant de la situation réelle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : En l'absence d'objections, je considérerai que ce paragraphe et la note en bas de page sont adoptés.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, si cette façon de faire ne soulève aucune objection ma délégation ne s'opposera naturellement pas à l'adjonction de la note proposée par l'Ambassadeur Flowerree.

J'aimerais cependant faire observer à ce stade que c'est peut-être le premier cas où nous avons interprété la règle du consensus d'une façon qui a permis à une délégation de faire une réserve par le biais d'une note; peut-être est-ce quelque chose que nous devrions noter pour la suite.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation aimerait exprimer un point de vue similaire à celui que vient de présenter la délégation du Pakistan. Sans entrer dans le détail, ma délégation croit comprendre que cela crée un précédent beaucoup plus important que nous le pensons peut-être. La tradition est de ne pas désigner les délégations par leur nom. On a fait dans la rédaction de ce rapport des tours de passe-passe, que certains qualifient de ridicules, pour éviter de nommer des délégations et si nous commençons à inclure des réserves dans le rapport je crains sincèrement que nous ne nous embarquions sur une voie hérissée de problèmes étant donné qu'il sera inévitable que d'autres délégations, peut-être pas cette année mais dans l'avenir, soient également tentées d'indiquer leurs prises de position dans des notes.

Je répète que je ne ferai pas obstacle au consensus si tel est le sentiment du Comité, mais je crois fermement que nous devons réfléchir sérieusement, au-delà du point concret dont nous traitons, à l'importance du précédent que nous sommes en train de créer.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je ne pensais pas créer de difficultés pour le Comité en proposant cette formule. J'ai pris note des observations présentées par quelques-uns de nos distingués collègues et je peux envisager d'autres moyens de résoudre la difficulté. L'un serait d'accepter de dire : "une délégation a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de préciser quelles pourraient être ses intentions concernant la question au début de la prochaine session du Comité", etc. Et c'est tout. Ce serait une façon de résoudre le problème sans mettre une note en bas de page et sans mentionner nommément la délégation. Je pourrais alors dans une déclaration ultérieure, préciser la position de ma délégation. Une autre solution consisterait à abandonner le paragraphe, mais je ne pense pas que la majorité des membres du Comité l'accepteraient et c'est pourquoi nous cherchons d'autres solutions à un problème qui, je le crains, préoccupe sérieusement ma délégation et mon gouvernement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Si je ne me trompe, j'ai demandé s'il y avait une objection quelconque à l'adoption de ce paragraphe avec la note en bas de page proposée par notre collègue des États-Unis. Je n'ai vu alors aucune objection mais deux délégations ont expliqué leur position en rappelant au Comité les graves conséquences que pourrait avoir la décision d'accepter, comme pratique normale, l'adjonction de notes en bas de page pour réserver nos positions sur certains points du rapport.

Si cela est exact, puis-je considérer - compte tenu des remarques que vous avez faites - que ce paragraphe peut être adopté avec la note proposée par notre collègue des États-Unis ?

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Sans vouloir prolonger ce débat, ma délégation préférerait quant à elle la deuxième solution proposée par le représentant des États-Unis et qui consisterait à indiquer qu'une délégation a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de préciser quelle pourrait être la position de son gouvernement ou quelque chose dans ce style. La note en bas de page constituerait en effet un précédent de bien plus grande importance. Tel est le point de vue de ma délégation.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je vois que l'Argentine a proposé d'ajouter un nouveau paragraphe pour indiquer sa position. Il commencerait par "Une délégation ..." Cela rencontrerait-il davantage votre agrément ?

M. BRIMAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Ma délégation aimerait rappeler instamment au délégué des Etats-Unis que ce paragraphe tient compte de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies déclarant que l'interdiction des essais nucléaires est une question hautement prioritaire. Ma délégation aimerait que la dernière partie de ce paragraphe reste comme elle est, sans note en bas de page.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je suis disposé à accepter la proposition du distingué représentant de l'Argentine.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Veuillez m'excuser d'intervenir une troisième fois. Ma délégation n'a pas fait de proposition, elle a tout simplement indiqué qu'elle préférerait la deuxième solution envisagée par le représentant des Etats-Unis à l'adjonction d'une note en bas de page; j'ai rappelé la solution proposée par le représentant des Etats-Unis; il ne s'agit pas d'une proposition de la délégation argentine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je rappeler à mes collègues que j'ai demandé s'il y avait quelque objection à l'adoption de ce paragraphe et du renvoi en bas de page proposé par les Etats-Unis. Je me souviens qu'il n'y en avait pas. Des observations ont été faites mais j'avais conclu que nous avions accepté ce paragraphe puisqu'aucune objection n'avait été élevée. C'était donc une décision du Comité, mais au cours du débat plusieurs autres délégations ont demandé la parole. Comme d'habitude je ne pouvais, par pure courtoisie, ne pas accéder à leur demande. Puis-je maintenant conclure que le paragraphe, avec la note en bas de page demandée par les Etats-Unis, ont été acceptés par le Comité. Il y a eu des réserves et des observations, et comme il s'agit d'une séance plénière, elles seront consignées dans le compte rendu.

Il en est ainsi décidé.

Nous revenons maintenant au premier document de travail No 44/Rev.1 et je commencerai par la section B "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - paragraphe 37. Y a-t-il des difficultés ? Dans la négative, je considérerai que ce paragraphe est adopté.

Le paragraphe 37 est adopté.

Paragraphe 38. Ce paragraphe reçoit-il l'agrément du Comité ?

Le paragraphe 38 est adopté.

Paragraphe 39 - Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non, il est adopté.

Le paragraphe 39 est adopté.

Paragraphe 40 - En l'absence de difficultés ce paragraphe est adopté.

Le paragraphe 40 est adopté.

Paragraphe 41 - Y a-t-il des difficultés ? Non, le paragraphe 41 est adopté.

Le paragraphe 41 est adopté.

Paragraphe 42 - Y a-t-il des difficultés ?

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, J'ai précédemment appelé l'attention sur le fait que ce paragraphe est lié au paragraphe 33 que nous avons abandonné; je suggérerais donc que nous supprimions également celui-ci.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je ne pense pas que nous devons reprendre les débats que nous avons eus pour le premier paragraphe. Puisqu'il n'y a pas consensus pour conserver ce paragraphe dans notre rapport, je dois décider s'il doit ou non être supprimé.

Le paragraphe 42 est supprimé.

Paragraphe 43 - Ce paragraphe présente-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 43 est adopté.

Paragraphe 44 - Présente-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 44 est adopté.

Paragraphe 45 - Y a-t-il des difficultés ?

Le paragraphe 45 est adopté.

Puis-je inviter mes collègues à prendre le document de travail No 44/Add.1/Rev.3 ? Premier paragraphe de la page 5 commençant par les mots "Plusieurs délégations" et se terminant par "du Comité plénier". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Dans la négative il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 5, soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Comme cette proposition" et se terminant par "le désarmement nucléaire au Comité du désarmement", soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 6, commence par les mots "Lors des réunions officielles" et se termine par "le non-recours aux armes nucléaires". Y a-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Certains Etats dotés d'armes nucléaires" et se terminant par "sur le plan mondial" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Un Etat doté d'armes nucléaires" et se terminant par "l'emploi des armes nucléaires" soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant page 7 n'a que deux lignes. Soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le deuxième paragraphe, page 7, commençant par les mots "L'attention s'est concentrée" et se terminant par "au sein du Comité" soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Le Groupe des 21" et se terminant par "des Etats dotés d'armes nucléaires" rencontre-t-il votre agrément ? Je vous remercie. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "De l'avis du Groupe des 21" et se terminant par "le forum le plus approprié à cette fin" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous en arrivons maintenant au dernier paragraphe de la page 7 qui continue sur la page 8. Ce paragraphe commence par les mots "Un groupe d'Etats socialistes" et se termine par "concernant le désarmement nucléaire". Rencontre-t-il l'agrément du Comité ? Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe, page 8, commençant par les mots "La délégation d'un pays doté d'armes nucléaires" et se terminant par "la réduction de leurs propres armements", page 9, crée-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous abordons le paragraphe suivant commençant par "D'autres délégations" et se terminant par "dans d'autres régions du monde". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Un groupe de pays socialistes" et se terminant par "de leur limitation" crée-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le paragraphe suivant n'a que deux lignes. Peut-il être adopté ? Je vous remercie. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe de la page 9 soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le premier paragraphe, page 10, commençant par "Le Groupe des 21" et se terminant par "dans le domaine du désarmement" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Cependant" soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Pendant la deuxième partie de la session" et se terminant par "un groupe de travail distinct" soulève-t-il des difficultés ? Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

L'avant-dernier paragraphe page 10 soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe page 10 commençant par les mots "Certaines délégations" et se terminant par "Etats dotés d'armes nucléaires" soulève-t-il des difficultés ? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous en venons maintenant page 11 au paragraphe commençant par les mots "A la demande d'un groupe d'Etats socialistes" et se terminant par "qu'offrait le Comité".

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : M. le Président, ce paragraphe est actuellement suivi d'un paragraphe qui mène à la question des armes nucléaires à neutrons. Pour une meilleure ordonnance je pense qu'il serait logique d'examiner maintenant l'avant-dernier paragraphe de la section sur le désarmement nucléaire page 13 qui commence par ces mots "Tous les membres du Comité ont souligné que les actes d'agression, d'expansion..." et de le mettre après le paragraphe que nous sommes en train d'examiner, avant de passer à la section concernant les armes à neutrons à laquelle il ne se rapporte pas. Je ne propose donc qu'un changement dans l'ordre des paragraphes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. Cette suggestion de notre collègue du Royaume-Uni reçoit-elle l'accord des membres du Comité ?

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je dois avouer que nous sommes tout à fait satisfaits de la place qu'occupe le paragraphe mentionné par l'Ambassadeur du Royaume-Uni, mais si on propose de le changer de place j'émettrai alors l'avis que nous changions en même temps de place les deux derniers paragraphes de cette section et que nous abordions ensuite l'examen de la question des armes nucléaires à neutrons.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vois au moins mon distingué collègue du Royaume-Uni qui fait un signe de tête à la proposition de notre distingué collègue du Pakistan. Puis-je considérer que le Comité accepte cette proposition?

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je n'ai pas bien compris pourquoi le premier paragraphe de la page 11 devrait être transféré en un autre endroit et je préfère en rester à ce qui a été proposé par le secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue de l'Union soviétique mais je pense qu'il s'agissait de mettre les deux derniers paragraphes de la page 13, après le paragraphe, page 11, commençant par "A la demande d'un groupe d'Etats socialistes" et non de changer ce dernier paragraphe de place.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Mon voisin m'a précisé sa proposition, de sorte que je n'ai plus d'objection à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Est-ce bien d'accord? Le paragraphe est adopté et nous transférons les deux derniers paragraphes de la page 13 à la page 11 après le paragraphe qui vient d'être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je poursuivre l'examen du paragraphe suivant commençant par "Au cours de la session de 1981" et se terminant par "d'un traité international". Ce paragraphe crée-t-il des difficultés? Dans la négative, il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le premier paragraphe, page 12, commençant par "Quelques délégations" et se terminant par "armes nucléaires" - la dernière phrase faisant l'objet d'un autre paragraphe - reçoit-il l'agrément du Comité? Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Vient ensuite le paragraphe en question d'une phrase commençant par "Une délégation" et se terminant par "entre ces puissances". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous passons maintenant au paragraphe suivant commençant par "Quelques délégations" et se terminant par "ne leur paraissait donc pas justifiée". Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Non. Ce paragraphe est également adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commence par "Une délégation" et se termine par "à laquelle ils se livrent". Ce paragraphe rencontre-t-il l'agrément du Comité? Je vous remercie. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous sommes arrivés au dernier paragraphe de la page 12. Ce paragraphe reçoit-il l'agrément du Comité? Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commence par les mots "Certaines délégations" et se termine par "ce type particulier d'armes nucléaires". Puis-je considérer que nous adoptons ce paragraphe? Je vous remercie. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant "Un groupe d'Etats socialistes" n'a qu'une seule phrase. Présente-t-il des difficultés? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, qui n'a aussi qu'une seule phrase, commence par "A la 148ème séance plénière". Y a-t-il des difficultés? Non. Le paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons décidé de changer de place les deux derniers paragraphes de la page 13 conformément à la proposition qui a été adoptée par le Comité. Je pense que ces deux paragraphes ont également été adoptés. Je vous remercie.

Nous revenons maintenant à notre document de travail No 44/Rev.1, page 22.

"C. Arrangements internationaux et efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires".

Paragraphe 46. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Non.

Le paragraphe 46 est adopté.

Paragraphe 47. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés? Non.

Le paragraphe 47 est adopté.

Paragraphe 48. Ce paragraphe ne présente pas davantage de difficultés?

Le paragraphe 48 est adopté.

Le paragraphe 49 n'a qu'une seule phrase. Etes-vous d'accord?

Le paragraphe 49 est adopté.

Le paragraphe 50 n'a également qu'une seule phrase. Aucune difficulté?

Le paragraphe 50 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 51. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 51 est adopté.

Paragraphe 52. Le document CD/215 sera inséré. Y-a-t-il des difficultés ? Il s'agit du rapport d'un groupe de travail que nous avons déjà adopté.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voulais simplement faire une suggestion au sujet du rapport du groupe de travail que, naturellement, nous avons adopté mais, en utilisant le rapport l'an dernier, j'avais trouvé, comme d'autres d'ailleurs, qu'il était assez peu commode que les rapports des groupes de travail soient insérés dans des sections du rapport principal sans que la numérotation des paragraphes se suive. Je dois dire que nous trouverions beaucoup plus logique et commode qu'ils soient peut-être mentionnés dans les sections pertinentes mais insérés ailleurs, pour ne pas compliquer l'ordre des numéros. Je me demande si cela n'améliorerait pas la présentation globale du rapport.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : S'il ne s'agit que d'une suggestion, peut-être pourrions nous en discuter à notre prochaine session car je ne veux pas ouvrir la discussion maintenant. Je pense que nous devrions y penser pour notre prochain rapport et suivre maintenant la pratique déjà établie. Puis-je le demander à notre collègue du Royaume-Uni à ce stade ?

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Ce n'était qu'une suggestion et je n'insisterai pas. Je la referai l'an prochain.

Le PRESIDENT : Puis-je passer maintenant à la section "D. Armes chimiques", paragraphe 53. Y a-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 53 est adopté.

Paragraphe 54 ?

Le paragraphe 54 est adopté.

Paragraphe 55. Y a-t-il des difficultés avec le paragraphe 55 ? Non.

Le paragraphe 55 est adopté.

Paragraphe 56. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 56 est adopté.

Paragraphe 57. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 57 est adopté.

Paragraphe 58. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 58 est adopté.

Paragraphe 59. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 59 est adopté.

Paragraphe 60. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 60 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 61 ?

Le paragraphe 61 est adopté.

Nous passons maintenant à la section "E. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques".

Paragraphe 62. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 62 est adopté.

Paragraphe 63. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non.

Le paragraphe 63 est adopté.

Paragraphe 64 ?

Le paragraphe 64 est adopté.

Paragraphe 65 ?

Le paragraphe 65 est adopté.

Paragraphe 66 ?

Le paragraphe 66 est adopté.

Paragraphe 67 ?

Le paragraphe 67 est adopté.

Paragraphe 68 ?

Le paragraphe 68 est adopté.

Paragraphe 69. Prenons le document de travail No 44/Rev.3, p. 14. Le premier paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "L'attention du Comité" et se terminant par "dans ces domaines" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe de la page 14 commençant par "On a également exprimé l'opinion" et se terminant par "maintenu constamment à l'examen" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous arrivons maintenant à la section F intitulée "Programme global de désarmement", paragraphe 70 du document de travail No 44/Rev.1. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ?

Le paragraphe 70 est adopté.

(Le Président)

Paragraphe 71 ?

Le paragraphe 71 est adopté.

Paragraphe 72 ? Aucune difficulté ?

Le paragraphe 72 est adopté.

Paragraphe 73 ? Aucune difficulté non plus ?

Le paragraphe 73 est adopté.

Paragraphe 74 ?

Le paragraphe 74 est adopté.

Paragraphe 75 ?

Le paragraphe 75 est adopté.

Paragraphe 76 ?

Le paragraphe 76 est adopté.

Nous arrivons maintenant à la page 29, section "G Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes."

Paragraphe 77. Aucune difficulté ? Non.

Le paragraphe 77 est adopté.

Section H "Attaque aérienne israélienne du 7 juin 1981 contre le centre de recherche nucléaire de Tammouz près de Bagdad", paragraphe 78 et les derniers paragraphes figurant sur la page 15 du document de travail No 44/Add.1/Rev.3. Le premier paragraphe rencontre-t-il votre agrément ?

Le paragraphe 78 et ce premier paragraphe sont adoptés.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Tout en condamnant cet acte flagrant d'agression" et se terminant par "ont appuyé ces vues" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par "Un membre du groupe" et se terminant par "a imposée à l'Iran" soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Page 16, premier paragraphe. Ce paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le paragraphe suivant commençant par "Certains membres" et se terminant par "de pays en développement" soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant commençant par les mots "Un groupe de pays socialistes" et se terminant par "à cet instrument" soulève-t-il des difficultés ? Non. Ce paragraphe est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe suivant, page 17, commençant par "A ce propos" et se terminant par "contre des attaques militaires" crée-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le dernier paragraphe soulève-t-il des difficultés ? Non. Il est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous revenons maintenant au document de travail No 44/Rev.1, soit au paragraphe 79, page 29. Il n'a qu'une seule phrase commençant par "A la 110ème séance plénière". Aucune difficulté ?

Le paragraphe 79 est adopté.

Paragraphe 80 ?

Le paragraphe 80 est adopté.

Page 29. Section "J. Examen et adoption du rapport annuel et de tous autres rapports appropriés à l'Assemblée générale des Nations Unies". Paragraphe 81. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 81 est adopté.

Paragraphe 82. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 82 est adopté.

Paragraphe 83. Aucune difficulté ?

Le paragraphe 83 est adopté.

J'ai une requête du distingué représentant du Brésil qui a demandé à prendre la parole avant l'adoption de notre rapport.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Avant de donner l'approbation de ma délégation à ce rapport, j'aimerais faire la déclaration suivante pour le compte rendu :

La délégation du Brésil regrette profondément que trois délégations se soient opposées à la mention, dans le rapport final du Comité du désarmement, de la décision adoptée par le Comité à sa 126ème séance, le 21 avril 1981. Ces objections visent en fait à cacher aux membres de l'Organisation des Nations Unies un document qui a été publiquement mentionné au Comité à plus d'une occasion. Il nous semblerait

(M. de Souza e Silva, Brésil)

complètement inutile d'essayer d'écrire à nouveau l'histoire en empêchant la description objective d'un fait. La délégation du Brésil ne voit aucune raison pour refuser aux Membres de l'Organisation des Nations Unies l'accès au document CD/UN SUMM/1 du 29 mai 1981. Ce document, établi par le secrétariat, fait la synthèse des discussions qui ont eu lieu au Comité du désarmement sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour pendant les réunions officielles consacrées à ces deux points les 6 et 30 avril et les 23 et 30 mars respectivement. Nous croyons que ces deux questions, à savoir la cessation des essais d'armes nucléaires et la question du désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour tous les membres de la communauté internationale et non pour une poignée d'Etats seulement.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Je voudrais seulement appeler l'attention sur le fait que le texte russe du rapport comporte de nombreuses erreurs et omissions, une numérotation erronée, et dans certains cas même des contresens quant au fond. En approuvant le rapport, nous nous réservons donc le droit d'apporter les modifications correspondantes lors de la publication définitive du rapport en langue russe.

M. BRIMAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Comme la session de 1981 approche de sa fin, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire l'admiration de ma délégation pour la façon extrêmement efficace avec laquelle vous avez conduit les travaux de ce Comité pendant ce mois. Votre compétence, votre patience, votre riche expérience de la diplomatie multilatérale ont permis à ce Comité de terminer ses travaux avec succès.

Je me bornerai, puisque la session annuelle est sur le point de se terminer, à faire aujourd'hui quelques observations sur certains aspects des travaux du Comité; permettez-moi cependant d'indiquer dès le départ que ma délégation, en commentant certaines de ces questions, n'adoptera aucun ton moralisateur et ne prêchera pas sur les "maux de la dissuasion". Comme d'autres délégations, nous estimons qu'il est juste que soit consignée dans le rapport notre prise de position concernant la dissuasion. Ces dernières semaines, la controverse sur la mise au point de la bombe à neutrons a de nouveau refait surface. La récente décision d'un Etat doté d'armes nucléaires de mettre au point et de stocker la bombe à neutrons ou arme à rayonnement intensifié a de nouveau montré l'escalade inexplicable de la course aux armements et ses dangers pour l'existence même de l'humanité. La principale justification de cette arme nucléaire, comme on nous l'a dit, est que les rayonnements intensifiés tueront les êtres humains, mais épargneront le matériel grâce à un effet thermique et de souffle réduit et qu'elle dissuadera la recherche d'une supériorité militaire, d'une alliance par rapport à l'autre, en armes classiques et, en particulier, en chars. Le problème immédiat est qu'en estompant le seuil entre la technologie des armes nucléaires et celle des armes dites classiques, le seuil d'utilisation des armes nucléaires se trouve considérablement abaissé, ce qui rend la guerre nucléaire plus concevable. De plus, l'autre partie construira et déploiera, j'insiste sur ce point, sa propre bombe à neutrons.

A la session de printemps de 1978, la délégation soviétique avait cité comme suit M. Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS :

(M. Brimah, Nigéria)

"L'Union soviétique est résolument opposée à la création de la bombe à neutrons ... Mais si cette bombe était créée en Occident - créée contre nous, ce que nul ne cherche même à dissimuler -, on doit comprendre clairement que l'URSS ne demeurera pas un observateur passif. Nous serons placés devant la nécessité de relever ce défi ...".

Egalement, dans le récent document CD/216 du 17 août 1981, une déclaration de l'agence Tass stipule que :

"... devant les mesures prises par les États-Unis d'Amérique, l'Union soviétique évaluera comme il convient la nouvelle situation et prendra les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle de ses amis et de ses alliés".

Ma délégation a eu l'occasion de déclarer que le niveau actuel des armements nucléaires de chaque côté est plus que suffisant pour des représailles inacceptables contre le premier attaquant. Il faut donc souligner et répéter que les deux parties sont les prisonniers d'un progrès technologique incontrôlable des armements, qui veut que dès qu'une partie met au point et déploie un nouveau système, l'autre doive en faire autant. Pour ma délégation cette situation ressemble à une compétition pour l'amour de la compétition, ce qui rend la course aux armements particulièrement irrationnelle. Pris dans la doctrine de la dissuasion qui repose sur la perception par chacun des États dotés d'armes nucléaires (en particulier les superpuissances) de la capacité de l'autre, leur évaluation de la parité ou de l'équilibre ne cesse de changer. Chaque partie continue à acquérir des armes non par besoin, mais par réaction à la supériorité supposée de l'autre partie. Ainsi la sécurité des États dotés d'armes nucléaires repose sur des niveaux de plus en plus élevés d'arsenaux nucléaires avec l'incertitude et les dangers que cela comporte. A cette situation vient s'ajouter la théorie de la réponse flexible et de la guerre nucléaire limitée à laquelle il est possible de survivre. Le sophisme de la guerre nucléaire limitée est même encore plus dangereux que la notion du maintien de la paix, de la stabilité et de l'équilibre mondial par la dissuasion.

Monsieur le Président, nous pensons tout à fait, comme la délégation indienne, qu'il est dangereux que les nations fassent reposer leur sécurité sur la doctrine de la dissuasion nucléaire, car nous voulons aussi survivre. Ma délégation a souvent déclaré et continuera à affirmer que la doctrine de la dissuasion, de l'équilibre stratégique et de la parité repose sur les intérêts étroits de sécurité des États dotés d'armes nucléaires qui refusent de prendre en considération les intérêts vitaux de sécurité des États tiers. Le fait est que plus la qualité et la quantité des armes nucléaires sont grandes, plus grand aussi est le risque de guerre nucléaire par calcul délibéré ou par accident. C'est pour cela, Monsieur le Président, que ma délégation réfute la doctrine de la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la déclaration du groupe de pays socialistes sur la nécessité de créer d'urgence un groupe de travail spécial sur la question de l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CD/219) ma délégation se félicite du principe qui est à la base de cette proposition concrète, tout en croyant que toute interdiction devrait se situer dans le contexte de la réalisation du désarmement nucléaire qui exige la négociation urgente d'accords à des stades appropriés, en particulier la cessation de l'amélioration qualitative et de la mise au point de systèmes d'armes nucléaires. Ma délégation place donc la mise au point de l'arme à neutrons dans le contexte de la course folle aux armements, situation qui montre, une fois de plus, la nécessité

(II. Brimah, Nigéria)

de créer d'urgence un groupe de travail spécial pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous partageons donc l'opinion déjà exprimée à cet égard par les délégations de l'Inde, du Pakistan et de la Roumanie, à la séance officielle qui a eu lieu mercredi dernier.

Au Comité du désarmement, l'unique forum multilatéral de négociation, on a essayé de détacher la sécurité nationale des armements, en particulier des armements nucléaires et de progresser vers un gel, une réduction et l'élimination totale de ces armes. Il faut garder présent à l'esprit le paragraphe 13 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement qui déclare :

"Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par accord international et exemple mutuel, ce qui aboutira en fin de compte au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

Avant de passer à d'autres questions j'aimerais simplement indiquer que si mon pays respecte la prérogative de chaque Etat d'assurer sa propre défense, ce principe revêt un autre caractère lorsque des armes nucléaires sont en jeu. On a beaucoup parlé, dans ce Comité, du développement rapide des forces et spécialement de celles qui sont équipées d'ogives nucléaires dites tactiques. Mon Gouvernement n'est pas en faveur de la prolifération d'alliances militaires avec des puissances étrangères qui menaceront la stabilité de notre sous-région et de l'Afrique dans son ensemble.

Pour ce qui est des travaux accomplis par les différents groupes de travail, ma délégation aimerait féliciter l'ambassadeur Lidgard de Suède, l'ambassadeur García Robles du Mexique, l'ambassadeur Kőmives de Hongrie ainsi que le Ministre Ciarrapico d'Italie qui, inlassablement, ont travaillé à faire progresser les travaux des différents groupes de travail spéciaux. Les modestes résultats obtenus jusqu'ici montrent la somme de travail encore plus grande qui reste à faire à la prochaine session si le Comité doit répondre à l'inquiétude de la communauté internationale en concluant des accords concrets de désarmement. Le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, par exemple, a continué à faire quelques progrès en se concentrant sur les mesures à inclure dans ce programme. Ce faisant, le groupe de travail spécial s'est à juste titre consacré à la partie la plus importante de son travail. Il reste beaucoup à faire et la volonté politique de trouver des compromis et de négocier chez tous les Etats, spécialement les Etats dotés d'armes nucléaires, sera absolument indispensable pour mener à bien l'élaboration de ce programme. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de sa nature. A cet égard ma délégation a eu l'occasion d'indiquer, dans le document CD/CPD/WP.18 du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, que le programme doit être plus qu'un simple cadre pour les négociations. Il doit faire l'objet d'un plein engagement de tous les pays de mettre en application les mesures prévues dans le programme.

En ce qui concerne le Groupe de travail spécial des garanties de sécurité, les notions de sécurité de certains Etats dotés d'armes nucléaires ont continué à jeter une ombre sur les travaux du Groupe. Néanmoins la recherche d'une "approche commune" ou "formule" a donné lieu à des discussions approfondies.

(M. Brimah, Nigéria)

Dans la recherche d'une "formule commune" la tendance à trouver une autre mesure intérimaire pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires la garantie qu'il ne devrait y avoir ni menace d'emploi ni emploi d'armes nucléaires contre eux en attendant le désarmement nucléaire, doit être combattue.

Dans la même veine, les deux autres groupes de travail spéciaux des armes chimiques et des armes radiologiques, exigent des délégations un effort supplémentaire pour qu'elles harmonisent leurs différentes positions en vue de permettre la conclusion d'accords avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Ma délégation regrette profondément qu'en dépit des espoirs de la communauté internationale, le Comité du désarmement n'ait pu créer d'autres organes subsidiaires pendant sa session pour entamer des négociations au fond sur les points 1 et 2 de son ordre du jour, à savoir sur les questions hautement prioritaires : l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les vraies raisons en sont que deux Etats dotés d'armes nucléaires ont jugé qu'il était politiquement inopportun de se joindre au consensus qui s'était dégagé parmi les 38 autres membres du Comité - situation qui aurait permis à cet organe multilatéral unique de négociation de s'acquitter de ses responsabilités. Ma délégation reconnaît que le climat international est tendu, mais ne partage pas l'opinion que les négociations globales sur le désarmement doivent dépendre de la "bonne ou de la mauvaise humeur" des superpuissances. Ma délégation espère que l'intersession fournira l'occasion de sombres réflexions et d'un changement de sentiments qui pourraient conduire aux progrès tant désirés en 1982.

En conclusion, ma délégation a toujours instamment demandé que les négociations sur le désarmement soient entreprises à cette époque de tension internationale car nous croyons fermement que ces négociations peuvent effectivement contribuer à améliorer le climat international et que le Comité du désarmement peut jouer un rôle crucial à cet égard. Il faut non seulement une volonté politique mais aussi une interprétation souple du règlement intérieur du Comité pour que les négociations sur les questions prioritaires ne soient pas inutilement bloquées. Des progrès dans les négociations sur le désarmement permettraient à cet organe multilatéral unique de négociation de conserver sa crédibilité et de contribuer de façon significative à la détente internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. J'ai maintenant l'intention d'adopter le rapport. Puis-je considérer que le rapport dans son ensemble est adopté ?

L'ensemble du rapport est adopté.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La présente session du Comité du désarmement touche à sa fin. Nous sommes presque déjà à la ligne d'arrivée. Dans quelques instants, d'un coup de votre marteau, vous annoncerez la fin de nos travaux. Selon une tradition bien établie, les délégations ont établi le bilan des discussions qui ont eu lieu au Comité au cours de la session qui s'achève.

Le représentant de la République populaire mongole M. Erdembileg, a fait à la précédente séance du Comité une déclaration à ce sujet au nom des pays socialistes, y compris l'Union soviétique. Dans notre brève intervention aujourd'hui, nous voudrions mentionner seulement quelques éléments.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Que peut-on dire, en se limitant aux grandes lignes, de ce qui a caractérisé la session du Comité du désarmement en 1981, et de ses résultats ? Les travaux de notre Comité ont continué à se dérouler dans une situation de conflit entre deux politiques, entre deux façons d'aborder le problème de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement. D'une part, il y a une politique visant à arrêter et à inverser la course aux préparatifs militaires dans le monde, course qui prend des dimensions de plus en plus importantes et dangereuses et, d'autre part, une politique dont la raison d'être, à franchement parler, est d'empêcher tout progrès des entretiens sur le désarmement.

La position de l'Union soviétique sur le désarmement est claire et compréhensible, elle n'est assujettie à aucune considération de conjoncture ou autre manœuvre momentanée. Elle est définie par la maxime du fondateur de notre Etat, V.I. Lénine : "Le désarmement est l'idéal du socialisme".

Cette année la volonté politique de l'Etat soviétique, soucieux de parvenir à la paix et au désarmement s'est de nouveau exprimée, on le sait, au niveau le plus responsable, celui de l'instance suprême de notre parti, le XXVIème Congrès du Parti communiste de l'URSS. Nous voulons parler de tout l'ensemble d'initiatives et de propositions nouvelles en matière de désarmement, contenues dans le programme de politique extérieure du Congrès, qu'a présenté le chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev. Ces propositions sont connues des participants à nos discussions, le document correspondant, vous le savez, ayant été distribué en tant que document du Comité. L'intérêt porté aux documents du Congrès exposant l'orientation de la politique à long terme de l'URSS sur les questions essentielles du désarmement témoigne du caractère actuel et constructif des propositions qu'ils contiennent. Pour que ces propositions se concrétisent, nous entendons prendre à nouveau la parole et nous exprimer fermement, avec persévérance et logique.

Pour arriver à faire des progrès réels en matière de désarmement, il nous faut naturellement, éveiller l'intérêt de tous les Etats à cette fin. Un proverbe russe dit qu'il est impossible d'applaudir d'une seule main. C'est bien de cela qu'il s'agit. Si l'on considère la session du Comité qui s'achève du point de vue des résultats réels obtenus, il est difficile de considérer ces derniers comme satisfaisants.

Avons-nous en effet franchi de nouvelles étapes sur la voie d'une solution aux questions du désarmement ? Malheureusement non. Il nous faut constater qu'il a été en fait impossible de progresser sur aucune des questions de l'ordre du jour extrêmement chargé de cette session, qu'il s'agisse de l'interdiction des essais nucléaires, des questions concernant l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ou encore de l'élaboration de conventions internationales sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de telles armes. En dépit du travail intensif fourni par le Comité et de la participation d'un grand nombre d'Etats et d'experts hautement qualifiés, il n'a pas été possible en pratique d'engager seulement des entretiens sur les problèmes les plus actuels que pose la limitation de la course aux armements, l'interdiction des armes nucléaires et l'interdiction des essais nucléaires. En ce qui concerne les armes radiologiques, il aurait été possible de les interdire, à notre avis, dès 1979. Un important groupe d'Etats était déjà prêt, en principe, à cette date, à prendre un engagement concernant l'interdiction de ce type d'armes. Mais la conclusion d'un accord sur cette question dans le cadre du Comité a été longtemps freinée. Cela s'explique surtout, à notre avis, par le fait que plusieurs délégations considèrent la solution de cette question comme "prématurée", du fait que les armes radiologiques n'existent pas encore.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique voudrait rappeler à cet égard qu'il y a trois ans de semblables dispositions d'humeur s'étaient manifestées lorsque le groupe des Etats socialistes avait présenté au Comité le projet de convention sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). On avait déjà entendu dire à ce moment-là qu'il était "prématuré" d'évoquer cette question. Aujourd'hui le Gouvernement des Etats-Unis a pris la décision de fabriquer ces armes barbares. La délégation soviétique, comme les délégations de nombreux autres pays, condamne résolument cette mesure et estime qu'elle présente non seulement des risques graves pour la paix mais qu'elle complique aussi la solution de problèmes actuels de désarmement.

L'opposition de ces mêmes Etats qui ont empêché la création des groupes de travail sur l'interdiction des essais nucléaires et la limitation de la course aux armements nucléaires n'a pas permis au Comité d'engager des négociations sur l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive et toute une série d'autres questions.

Qu'est-ce que tout cela signifie ? Cela signifie que l'on ne veut pas engager d'entretiens sérieux sur le désarmement dans les capitales de certains Etats et que c'est la principale raison pour laquelle nous n'avons pu faire des progrès réels pour résoudre les questions à l'ordre du jour du Comité.

Les débats du Comité ont montré de façon convaincante que, de l'avis de tous, la situation internationale s'est détériorée ces derniers temps et qu'il faut aujourd'hui faire d'urgence des efforts pour réduire la tension récemment apparue et donner une impulsion nouvelle aux entretiens relatifs à la limitation et à l'arrêt de la course aux armements. L'Union soviétique se prononce régulièrement contre la politique d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des autres Etats, de brigandage et d'agression dans les relations internationales, sous quelque forme que ce soit, et pour le règlement des conflits internationaux par la voie de négociations.

La ligne que nous suivons n'est pas celle de la confrontation, mais celle de la coopération et de la compréhension mutuelle. Toute notre politique extérieure pacifique vise à mettre l'humanité à l'abri des risques de guerre, surtout nucléaire. Elle s'exprime par nos actions et nos initiatives concrètes.

Bien que la situation internationale se soit détériorée, nous n'entendons nullement nous laisser aller au pessimisme. Nous sommes profondément convaincus que la paix et le désarmement ne sont pas simplement de belles paroles à notre époque, mais au contraire les conditions uniques et objectives de l'existence de l'humanité, ne comportant aucune solution de rechange. Et nous sommes persuadés que la volonté de paix de l'humanité l'emportera.

En ce qui concerne le Comité, bien qu'il ait perdu beaucoup de temps, nous sommes convaincus qu'il peut rattraper le temps perdu et s'acquitter de sa tâche prioritaire, qui est de mettre en oeuvre ne serait-ce qu'une partie des mesures liées à la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Nous nous séparons après un travail intensif qui a exigé beaucoup d'efforts et d'énergie de la part des délégations et du secrétariat auquel, à cette occasion, notre délégation adresse ses remerciements pour la qualité des services rendus sur le plan technique au cours de nos travaux. Mais, au moment de quitter Genève, nous ne saurions, si nous avons à coeur notre travail, ne pas ressentir une inquiétude croissante pour l'avenir de la paix.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique ne dit pas cela pour attribuer au Comité du désarmement un rôle qu'il n'a pas. Nous ne nourrissons aucune illusion à ce sujet, et nous nous représentons clairement ce qu'est le mécanisme de prise de décision politique dans les divers pays et quelle est la part relativement modeste qui revient dans ce mécanisme au Comité du désarmement.

Mais ce serait une erreur encore plus grande que de sous-évaluer le rôle du Comité, de ne pas voir les possibilités qu'il offre pour ralentir la course aux armements et assainir la situation internationale dans son ensemble. La délégation soviétique estime que le Comité du désarmement sous sa forme actuelle, tel qu'il est constitué, est le produit de la détente des années 70. Par sa structure et son règlement intérieur il vise à élaborer des accords concrets, obligatoires pour les Etats Membres, en matière de limitation des armements.

On comprend qu'il puisse y avoir des divergences d'opinions entre les diverses délégations quant à l'efficacité et à l'évolution future des travaux du Comité. La délégation soviétique elle aussi est loin de penser que le mécanisme qu'il représente soit parfait et ne puisse être amélioré. Nous avons fait à ce sujet, on le sait, des propositions appropriées qui ont suscité un assez grand intérêt de la part des délégations.

Mais ce qui importe, ce n'est pas seulement ce que nous, les délégations au Comité du désarmement, nous pensons de nous-mêmes. Ce qui est beaucoup plus important ce sont les espoirs que des millions de gens dans le monde entier fondent sur les travaux du Comité. C'est précisément de cela qu'il s'agit. Au début d'août, le secrétariat a enregistré plus de 7 000 lettres de particuliers parvenues au Comité de différents pays du monde et de tous les continents. Sur la majorité des enveloppes figurait la mention "Une terre pour vivre".

Ces mots sont un appel direct aux délégations des pays représentés au Comité pour qu'elles travaillent plus efficacement et viennent à bout de la tâche qui leur a été confiée. En ce qui concerne la délégation soviétique nous sommes, comme toujours, prêts à participer le plus activement possible aux travaux constructifs du Comité et à collaborer à l'accomplissement des tâches que la communauté internationale lui a confiées.

M. de La GORCE (France) : Je voudrais, pour commencer, vous adresser nos très vives félicitations pour la façon magistrale dont vous avez dirigé l'exercice, toujours difficile et semble-t-il de plus en plus complexe, de l'établissement de notre rapport. Nous vous sommes très reconnaissants de vos efforts, de votre patience, de votre courtoisie et de votre autorité.

Nous sommes à l'heure du bilan. Le Comité a déjà entendu les appréciations, exprimées sous une forme individuelle ou sous une forme collective, par le plus grand nombre des délégations. Elles reflètent dans l'ensemble un sentiment de déception.

La délégation française partage dans une large mesure ce sentiment. Mais elle voudrait en même temps participer, aujourd'hui, très brièvement, à une analyse des résultats qui puisse conduire à quelques conclusions quant aux conditions du progrès et aux perspectives d'avenir, au moins pour la prochaine session.

Celle qui s'achève est à bien des égards notre première session, normale, de travail. Pour la première fois, en effet, le Comité a pu consacrer la plus grande partie de son temps à l'examen de questions de fond dans le cadre des groupes de travail.

(M. de La Gorce, France)

Il y avait là un élément favorable, qui nous a donné, au début, un sentiment de confiance. En même temps, l'approche de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement stimulait parmi nous l'ambition de parvenir à des résultats assez appréciables pour témoigner de l'efficacité et de la crédibilité du Comité lors du grand débat de l'an prochain sur l'entreprise du désarmement dans l'état où elle apparaîtra quatre ans après la relance de 1978.

Mais nous avons soulevé les effets négatifs découlant de l'état présent des relations internationales sur les sentiments de confiance et de sécurité indispensables au progrès en matière de désarmement. C'est pourquoi sans doute, l'effort considérable fourni au sein du Comité, n'a pas porté les fruits que nous pouvions espérer.

Les groupes de travail ont accompli une tâche considérable, dirigés avec beaucoup de méthode, de compétence et de conviction par leurs présidents respectifs. Nous leur adressons toutes nos félicitations pour la manière remarquable dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

En ce qui concerne les assurances négatives de sécurité, M. CIARRAPICO a conduit avec patience et talent un ~~exercice~~ exercice difficile, une recherche approfondie sur les éléments des déclarations existantes, sur les variantes qui pourraient contribuer à un progrès vers une approche commune. Ces discussions ont fait ressortir une fois de plus la difficulté de l'entreprise, compte tenu des positions existantes. La délégation française poursuivra sa participation à cette difficile recherche.

Le groupe de travail sur les armes chimiques a pu, sur la base d'un mandat insuffisant et d'ailleurs dépassé, poursuivre la négociation sur les éléments d'une future convention, préparés par son président l'Ambassadeur LIDGARD, dont l'action énergique et efficace mérite notre hommage.

Cette entreprise est pour la délégation française une des tâches fondamentales et prioritaires du Comité. Elle se félicite de l'accord, constaté au sein du groupe, sur le principe d'une révision appropriée du mandat, au début de la prochaine session.

Un accord à peu près complet se confirme sur le problème des définitions. Il n'en est pas de même pour le champ d'application et pour la vérification. Les réponses qui seront apportées à ces deux questions se conditionnent réciproquement. Il ne faudrait donc pas attendre la constatation d'un accord sur le champ d'application pour aborder la négociation sur les dispositions relatives à la vérification.

La question des armes radiologiques n'est pas considérée comme prioritaire par plusieurs d'entre nous; mais le Comité ne peut renoncer à sa mission de négociation en ce qui les concerne. La délégation française espérait avec d'autres, qu'un projet de convention pourrait être adopté avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cependant, malgré les efforts méritoires de son Président, l'Ambassadeur KOMIVES, qui a dirigé le groupe avec beaucoup d'autorité et de compétence, des divergences sur les questions les plus importantes ont bloqué les progrès.

Nous estimons que le groupe devrait s'en tenir aux termes précis de son mandat. Il n'y a pas lieu d'utiliser la négociation en cours pour tenter de préjuger par ce biais la solution d'autres problèmes - l'usage des armes nucléaires et le désarmement nucléaire - ou de résoudre des problèmes qui relèvent d'un autre domaine du droit international - tel est le cas de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles.

(M. de La Gorce, France)

La délégation française, qui ne conteste en rien l'importance de ces sujets, espère que les propositions qui ont été faites en vue de sortir de l'impasse permettront un progrès rapide vers une conclusion.

Le Groupe de travail sur le programme global de désarmement a entrepris sa tâche difficile sous la conduite de M. GARCIA ROBLES, le distingué Ambassadeur du Mexique, dont le talent et la grande expérience seront bien nécessaires pour la conduite au succès final. Nous attachons une importance particulière à cette entreprise, en vue de la place qu'elle doit tenir dans les travaux de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je voudrais rappeler ici très brièvement, certaines vues de la délégation française à l'égard du programme global.

Selon nous, il doit pour l'essentiel se fonder sur des textes agréés : le document final, les éléments définis par la Commission du désarmement, la déclaration sur la deuxième décennie du désarmement.

Nous sommes prêts, bien entendu, à considérer d'autres éléments appropriés, ainsi que des formulations plus élaborées pour les éléments déjà agréés. Mais il convient d'éviter de nouvelles discussions sur des sujets dont nous savons qu'ils ne pourront faire l'objet d'un accord.

En ce qui concerne les aspects généraux du programme, les principes, les objectifs, la délégation française a fait connaître ses vues dans le document dont elle est co-auteur (CD/198). Nous attachons beaucoup d'importance à ces aspects généraux, notamment aux principes car ce sont eux qui orientent véritablement toute l'entreprise et qui devront finalement conditionner dans une large mesure ce que nous serons appelés à décider en ce qui concerne le contenu du programme lui-même et l'organisation des phases.

Quant à la nature du programme, nous estimons qu'il doit s'agir d'un engagement de nature politique, portant sur une série de négociations qui se conditionneront les unes les autres.

Il ne s'agit pas là du traité de désarmement général et complet mentionné à l'article 38 du document final - traité qui selon les termes de cet article devrait être négocié après les négociations portant sur des mesures partielles et sur des mesures plus générales.

Quant à la question d'un cadre chronologique, nous pensons qu'aucun gouvernement ne pourrait être en mesure de garantir le respect d'un calendrier établi d'avance. D'ailleurs il n'existe aucun critère objectif permettant d'établir un tel calendrier. La volonté politique des Etats peut s'exprimer par l'adoption d'un programme global de désarmement; elle n'aurait guère de crédibilité quant aux délais d'exécution.

Enfin, en ce qui concerne les phases du programme, nous estimons qu'elles doivent être définies et agencées avec la souplesse nécessaire, compte tenu des conditions diverses et difficiles à prévoir, dans lesquelles se dérouleront les négociations.

Nous espérons fermement que les travaux du groupe conduiront rapidement à l'élaboration d'un texte équilibré et bien adapté aux conditions de l'entreprise du désarmement, la plus ambitieuse mais aussi la plus difficile de toutes celles que doit mettre en oeuvre la communauté internationale.

(M. de La Gorce, France)

D'autres questions, capitales, ont retenu notre attention : celles qui figurent sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Nous avons eu sur ces questions des discussions utiles et sérieuses, qui trouvent leur reflet dans notre rapport. Ces discussions ont fait ressortir la complexité des problèmes et la diversité des positions quant aux perspectives de négociation aussi quant à l'organisation des négociations. Elles doivent être poursuivies sur le fond afin d'explorer les possibilités de progrès. La délégation française souhaite que la prochaine session marque une étape importante dans cette recherche. En conclusion, Monsieur le Président, je souhaiterais, tout en vous renouvelant mes félicitations, les adresser également au Secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, à Monsieur Berasategui, son adjoint, à tous les collaborateurs du Secrétariat, au Personnel de l'interprétation, de la traduction et à tous ceux qui nous ont aidés dans la tâche ardue et difficile que nous avons menée cette année; je voudrais aussi au moment de nous séparer dire à tous mes collègues mes sentiments d'amitié ainsi que mes vœux dans l'espoir qu'ils pourront prendre quelque repos.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la France pour ses aimables paroles adressées à la Présidence.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Pendant les six mois à peine qu'ont duré nos délibérations, ma délégation a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sur toutes les questions inscrites à notre ordre du jour. Il serait donc superflu d'essayer de récapituler aujourd'hui, même sous forme abrégée, le contenu de nos interventions. L'index qui heureusement figure dans le rapport du Comité permettra une consultation rapide des comptes rendus pour les délégations qui, à Genève ou à New York, pourront s'intéresser à ces interventions.

Je voudrais seulement préciser que l'essentiel de la position de notre délégation sur les deux questions, outre l'élaboration d'un programme global de désarmement dont j'ai déjà eu l'occasion de parler hier en présentant le rapport du Groupe de travail que j'ai l'honneur de présider, l'essentiel dis-je de notre position sur les deux autres questions auxquelles ma délégation attribue la plus grande importance et la plus haute priorité et qui sont l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, est principalement résumé dans deux comptes rendus, ceux de la 134<sup>ème</sup> séance du Comité qui a eu lieu le 2 juillet et de la 147<sup>ème</sup> séance qui s'est tenue le 18 août.

Plutôt que de répéter ce que j'ai déjà dit, j'aimerais pour terminer l'essentiel de mon intervention à cette heure tardive, citer deux déclarations extraites du Document final de l'Assemblée de 1978 que je me permets de rappeler à cette occasion. La première est tirée du paragraphe 13, il s'agit du passage où l'Assemblée déclare par consensus comme nous le savons que :

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique".

Dans la deuxième, également extraite du Document final, paragraphe 18, l'Assemblée nous dit : "Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire-, telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle" et conclut immédiatement après que

"L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

Nous allons nous séparer dans quelques minutes après cette dernière semaine où, avec talent, vous avez dirigé le débat. En conséquence, accepterez-vous peut-être,

(M. García Robles, Mexique)

qu'avec la concision dont vous nous avez tellement donné l'exemple ces derniers jours, mais avec une sincérité qui ne saurait être plus grande, que je vous adresse toutes mes félicitations et vous dise merci. Je désirerais également remercier le distingué Secrétaire du Comité et le Représentant du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, ainsi que le Secrétaire adjoint M. Berasategui et, selon la pratique, tous les membres du secrétariat, visibles et invisibles, pour la collaboration inappréciable qu'ils nous ont apportée pour le bon déroulement de nos travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Mexique de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

M. DeSIMONE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : La délégation des Etats-Unis a été heureuse de pouvoir participer à l'adoption, par consensus, du Rapport du Comité pour 1981. Mais la situation particulière dans laquelle s'est trouvée ma délégation pendant cette session nous a contraints à faire une observation concernant les éléments du rapport qui traitent de l'avenir.

A cet égard, nous notons que le rapport final du Comité qui contient les rapports des différents groupes de travail fait des recommandations et des observations concernant les activités futures du Comité. Or, nous croyons qu'il est généralement admis que les questions concernant l'organisation du Comité et son programme de travail pour 1982 ne peuvent être décidées qu'au début de la session de 1982. Les délégations se souviendront que le Gouvernement des Etats-Unis revoit sa politique de limitation des armements qui en grande partie touche directement aux travaux de ce Comité. C'est pour quoi la participation des Etats-Unis à l'adoption par consensus du rapport ne doit pas être interprétée comme un engagement concernant des aspects spécifiques des activités futures du Comité.

En dépit des nombreuses difficultés que nous avons rencontrées au cours de cette session, le Comité a réussi à accomplir un travail utile dans ses groupes de travail auxquels la délégation des Etats-Unis a été heureuse de participer. Cela nous donne quelques motifs de satisfaction et d'espoir pour l'avenir et nous félicitons les présidents des groupes de travail qui nous ont rendu des services inestimables à tous au cours de la session de 1981 : l'Ambassadeur Lidgard pour les armes chimiques, l'Ambassadeur García Robles pour le programme global de désarmement, l'Ambassadeur Kômives pour les armes radiologiques et le Ministre Ciarrapico pour les garanties de sécurité négatives.

Nous avons également eu la chance d'avoir une série de présidents exceptionnels pendant cette session et vous-même, Monsieur le Président, vous avez prouvé que vous étiez du même calibre que vos prédécesseurs spécialement pendant ces journées extrêmement difficiles et, je pourrais ajouter, ces soirées consacrées à l'élaboration de notre rapport final. Sans votre direction énergique mais équitable et l'habileté et le travail fourni par notre Secrétaire, l'Ambassadeur Jaipal et son adjoint, M. Berasategui, nous n'aurions pu réussir à terminer cette session à la date fixée.

Au nom de ma délégation, puis-je adresser nos remerciements aux membres du secrétariat pour leur aide et leurs nombreuses attentions qui dépassaient le cadre de leurs fonctions. Enfin, puis-je adresser mes remerciements à ceux avec lesquels nous avons rarement eu des contacts sauf à travers ces fils où couraient nos voix désincarnées, les interprètes qui, de leurs cabines de verre, réussissent, on ne sait comment, à donner à nos interventions les plus courantes une raisonnable fraîche et profonde.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue des Etats-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Au nom de la délégation de la République populaire mongole, je voudrais faire quelques remarques sur le rapport que le Comité du désarmement vient d'adopter sur les travaux de sa session de 1981.

Avant tout, Monsieur le Président, je voudrais relever avec satisfaction la contribution importante que vous avez apportée à l'élaboration du présent rapport du Comité. Sous votre habile direction, le Comité a réalisé un important travail au cours de l'étape qui s'achève. Je voudrais mentionner que le groupe de rédaction créé par décision du Comité a procédé à un travail minutieux pour se mettre d'accord sur les parties importantes du rapport contenant les points 1 et 2 de l'ordre du jour de la session du Comité.

A notre avis, le présent rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale reflète pour l'essentiel le fond des débats qui se sont déroulés au Comité. Mais cela ne signifie pas que la délégation mongole partage les opinions figurant à certains alinéas ou paragraphes de telle ou telle partie du rapport, ni qu'elle fasse siennes les positions de différentes délégations qui y sont reflétées. C'est le cas, par exemple, de plusieurs paragraphes du rapport relatifs à la question des armes nucléaires à neutrons. A cet égard, je voudrais mentionner une fois de plus que ma délégation regrette beaucoup que la proposition des pays socialistes de créer rapidement un groupe de travail spécial pour mettre au point une convention internationale interdisant la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes à neutrons n'ait pas été acceptée en raison des positions adoptées par les délégations de certains Etats membres du Comité.

En outre, nous avons été extrêmement surpris d'entendre hier soir à une séance officielle du Comité le représentant d'un pays qui s'est exprimé de façon compétente au nom de son gouvernement, et nous n'avons aucun doute sérieux à cet égard, déclarer arbitrairement qu'il ne saurait même pas accepter l'inclusion au rapport du Comité d'un point relatif aux armes nucléaires à neutrons.

Mais on peut constater que le Comité a accepté par consensus l'ensemble du rapport, ainsi que la partie considérée, malgré la résistance de ceux qui auraient souhaité créer une situation fâcheuse au sein du Comité et lui imposer leur volonté arbitraire.

Une autre remarque. A la séance officielle d'hier, le représentant du Zaïre a déclaré que les pays socialistes n'appuieraient pas l'initiative du "Groupe des 21" visant à créer des groupes de travail spéciaux pour l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour. Je voudrais demander sincèrement au représentant du Zaïre d'examiner à nouveau de façon plus approfondie les déclarations faites par les délégations des pays socialistes, et notamment la Mongolie, ainsi que les documents CD/193, CD/224 et autres.

La délégation de la République populaire mongole voudrait déclarer à nouveau qu'elle est prête à apporter aux travaux du Comité une contribution constructive en vue d'obtenir des résultats pratiques dans nos activités.

(M. Erdembileg, Mongolie)

En conclusion, permettez-moi, au nom du Groupe des pays socialistes, de vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que les présidents des groupes de travail spéciaux, M. Garcia Robles du Mexique, M. Lidgard de Suède, M. Kömives de Hongrie et M. Ciarrapico d'Italie, le représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire du Comité, M. R. Jaipal, son adjoint, M. Berasategui et tous les collaborateurs du secrétariat, interprètes et traducteurs, et le personnel, qui nous a aidé de ses services, pour les efforts consciencieux qu'ils ont consacrés à notre tâche commune.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : La délégation néerlandaise ne saurait être d'accord avec la déclaration faite ce soir avant l'adoption du rapport du Comité du désarmement pour 1981 selon laquelle certains faits concernant nos débats sur le point 1 de l'ordre du jour (Interdiction des essais nucléaires) et sur le point 2 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) vont être dissimulés à la communauté internationale.

Notre objection à la mention de ce document de synthèse dans le rapport du Comité est une objection de principe.

Permettez-moi de rappeler brièvement les faits.

Le 19 mars 1981, le Comité du désarmement a décidé que nous aurions des réunions officielles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour de façon à faciliter un franc échange de points de vue.

Ce n'est que le 21 avril 1981, soit un mois plus tard, qu'à la demande de certaines délégations, le Comité du désarmement a décidé de demander au secrétariat d'établir le document officiel en question contenant la synthèse des discussions.

Mais tous les membres étaient d'accord pour que ce document soit un document confidentiel établi pour venir en aide aux seuls membres du Comité du désarmement. En fait, cette mention est imprimée noir sur blanc sur le document lui-même.

Si maintenant, par une décision soudaine faisant un retour en arrière, nous devons décider de changer le caractère de ce document confidentiel nous risquerions de préjuger de façon négative de tous les échanges officiels que nous pourrions avoir à l'avenir sur ces deux questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du Comité. De l'opinion de ma délégation, il est loyal qu'une délégation puisse savoir à l'avance si une déclaration particulière qu'elle pourra faire sera ou non consignée.

Si en 1982 on demandait de divulguer les transactions officielles du Comité du désarmement sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, il nous appartiendrait alors d'en décider. Mais une telle décision doit être prise à l'avance pour que tous les membres du Comité du désarmement soient bien conscients du caractère de ces réunions officielles.

Pour aborder maintenant le paragraphe 68 du rapport du Comité du désarmement qui traite du rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques (CD/218), et en particulier le paragraphe 11 de ce dernier rapport, je voudrais qu'il soit indiqué dans le compte rendu que la délégation néerlandaise regrette que le Comité du désarmement n'ait pu se mettre d'accord pour vous habiliter, Monsieur le Président,

(M. Erdembileg, Mongolie)

à adresser une lettre au Directeur général de l'AIEA pour l'inviter à fournir certaines informations qui pourraient être utiles pour l'élaboration d'une future convention sur les armes radiologiques.

Hier, à la 138ème séance, j'ai indiqué les raisons pour lesquelles les Pays-Bas pensent qu'il serait utile de demander de telles informations au Directeur général de l'AIEA. Je ne veux pas abuser du Comité du désarmement à cette heure tardive par un exposé complet de nos motifs. Nous avons indiqué notre façon de voir à la 137ème séance plénière du Comité du désarmement le 14 juillet 1981.

J'aimerais simplement à ce point que l'on prenne acte de notre regret que le Comité du désarmement n'ait pu se mettre d'accord sur un moyen d'obtenir certaines informations que nous jugeons de la plus haute utilité potentielle pour la future convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation regrette que la sérénité et la solennité de cette dernière séance de notre Comité en 1981 aient été troublées par une déclaration assez provocante du distingué Ambassadeur de la Mongolie. L'Ambassadeur de la Mongolie a pris sur lui de mentionner de façon extrêmement partielle le débat assez orageux qui a eu lieu la nuit dernière à la séance officielle du Comité pendant l'examen de notre rapport. Je ne suis pas contre toute mention de ce qui s'est passé au cours de la réunion officielle car ma délégation n'a rien à cacher, mais je pense que lorsque quelque chose de cet ordre est mentionné, toute la vérité doit être faite et c'est pourquoi je prends maintenant la parole. Au cours du débat que nous avons eu la nuit dernière sur les paragraphes concernant la section sur le désarmement nucléaire, une délégation d'un Etat doté d'armes nucléaires s'est opposée à ce que figure dans le rapport un paragraphe concernant la nécessité de mettre fin à l'occupation et à l'intervention étrangères en vue de favoriser le désarmement. C'est à la suite de cette position arbitraire concernant un paragraphe qui avait été accepté au cours des consultations officielles que vous aviez eues, que ma délégation a déclaré que le Comité travaillait sur la base d'une politique de concessions mutuelles et que, si certaines délégations devaient s'opposer à l'inclusion de paragraphes intéressant ma délégation - or vous comprendrez, Monsieur le Président, qu'un paragraphe concernant l'élimination de l'occupation et de l'intervention étrangères intéresse particulièrement ma délégation - ma délégation pourrait également, en vertu du règlement intérieur, empêcher l'adoption d'autres paragraphes qui intéressent d'autres délégations comme, par exemple, celui qui concerne les armes nucléaires à neutrons.

Nous avons eu un échange orageux à ce sujet et je ne veux pas recommencer mais j'aimerais faire observer, Monsieur le Président, que nous n'avons aucune difficulté fondamentale en ce qui concerne la section sur les armes nucléaires à neutrons et que nous avons précisé notre position à cet égard. Je suis heureux que le rapport contienne, par consensus, une section sur les armes nucléaires à neutrons et je suis encore plus heureux, Monsieur le Président, que le rapport que nous avons adopté contienne un paragraphe ainsi libellé :

(M. Akram, Pakistan)

"Tous les membres du Comité ont souligné que les actes d'agression, d'expansion, d'occupation étrangère et les autres violations de la Charte des Nations Unies ont des répercussions défavorables sur les négociations relatives au désarmement, y compris le désarmement nucléaire. Dans le contexte de la promotion des objectifs du désarmement, on a souligné la nécessité d'éliminer ces manifestations et de résoudre par des négociations les litiges internationaux existants."

J'aimerais remercier tous les intéressés, y compris le distingué Ambassadeur de la Mongolie qui apparemment a eu certaines difficultés, d'avoir accepté l'inclusion de ce texte.

Enfin, Monsieur le Président, puis-je vous exprimer ma profonde gratitude pour la façon dont vous avez conduit les très longues et difficiles négociations que nous avons eues pendant les séances officielles et au Comité ce mois-ci et je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Jaipal, M. Berasategui et le personnel très compétent du secrétariat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et qui a permis au Comité d'adopter son rapport à temps.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je serai très bref. Je représente la Mongolie, magnifique pays dans le sud duquel se trouve l'immense désert de Gobi. Il y a chez nous un sage proverbe mongol, adopté depuis par tous les peuples orientaux qui dit : "Les chiens aboient, la caravane passe".

M. NZENGEYA (Zaire) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Qu'il me soit d'abord permis, avant de répondre brièvement à l'observation du représentant de la Mongolie, de présenter les félicitations les plus sincères de ma délégation au Président de notre Comité pendant ce mois qui clôture justement nos travaux.

Qu'il me soit également permis d'exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétaire de notre Comité, l'Ambassadeur Jaipal, ainsi qu'à tout son personnel, pour leur assistance précieuse et la qualité des documents, et pour leur dévouement total pour le succès de nos travaux.

Monsieur le Président, lorsque ma délégation, au cours de la séance officielle d'hier, est intervenue sur la proposition qui avait été présentée par le groupe socialiste, notre préoccupation se situait sur le plan des principes uniquement. Le Groupe des 21 a comme objectif principal d'obéir au mandat que lui a confié le Comité du désarmement, à savoir de s'employer à promouvoir la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Ce groupe est composé en grande partie, je dirais même en quasi-totalité, de ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires. Ce groupe se situe par conséquent au-dessus de la mêlée des puissances nucléaires, qu'elle soit de l'Est ou qu'elle soit de l'Ouest.

Monsieur le Président, le Groupe des 21 a proposé, dans les documents CD/180 et CD/181, la création d'un groupe de travail spécial pour examiner les points concernant l'interdiction des essais nucléaires, et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Et lorsque ces propositions ont été présentées les puissances nucléaires situées, disons, à l'Est, n'ont pas apporté leur appui quant à la création de ce groupe de travail.

(L. Nzengeya, Zaïre)

De l'avis de ma délégation, le Groupe des 21 ne pouvait accepter qu'en raison d'une décision d'un Etat doté d'armes nucléaires de fabriquer et de stocker les armes à neutrons, que le Groupe des 21 puisse se joindre à une action ponctuelle et conjoncturelle qui a été entamée par un groupe de pays.

Ma délégation avait donc cette préoccupation de ne pas voir le Groupe des 21 être entraîné par le groupe des pays socialistes. Du reste, la position de ma délégation a été comprise par l'ensemble du Groupe des 21, et c'est ce qui ressort du paragraphe que l'on peut lire dans le rapport qui vient d'être adopté, le document de travail No 44/Add.1/Rev.3, page 12, et qui se lit comme suit :

"Quelques délégations ont déclaré que l'échange de vues sur la proposition contenue dans le document CD/219 avait renforcé leur opinion quant à la nécessité de créer un groupe de travail spécial pour négocier sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, comme le proposait le Groupe des 21 (documents CD/116 et CD/181), à commencer par des mesures pour arrêter et inverser le développement qualitatif et quantitatif des armes nucléaires".

Il n'est pas fait mention ici des armes à neutrons; aucune mention n'est faite des armes à neutrons, et telle était la proposition de ma délégation. Nous voulions que les propositions relatives aux armes à neutrons ne puissent aucunement inclure la proposition du Groupe des 21 qui propose la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2, à savoir, l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire dans son ensemble, puisque nous considérons que les armes à neutrons constituent un type d'arme nucléaire.

Je pense que, compte tenu de la compréhension que ma délégation a rencontrée de la part de l'ensemble du Groupe des 21, ce qui explique que dans les heures tardives d'hier, la nuit, nous nous soyons heureusement entendus et c'est ce qui explique également l'adoption par consensus de ce rapport qui nous a été présenté à nous tous, je pense que j'ai été bien compris par le Groupe des 21 et ma délégation est satisfaite que sa préoccupation ait été prise en considération par le Groupe des 21. Si mon distingué collègue de la Mongolie pense que mon opinion n'a peut-être pas été partagée par sa délégation, je respecte son opinion et je lui demanderais également de respecter la mienne.

Le PRESIDENT (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Zaïre de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je voudrais remercier sincèrement mon collègue du Zaïre de ses explications. Je ne voudrais pas engager de polémique avec lui. Nous sommes profondément convaincus que nous pourrions trouver un langage commun au cours de nos futurs travaux. Ce que nous souhaitons, c'est que notre "caravane", je veux parler du Comité du désarmement, puisse toujours continuer de progresser, en dépit de toutes les difficultés.

M. NGWE WIN (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puis-je être le dernier orateur inscrit sur la liste à conclure la session de ce Comité sur une note optimiste. Au nom des membres du Groupe des 21 et du chef de la délégation birmane qui a dû quitter cette salle du Conseil ayant été rappelé d'urgence dans l'exercice

(H. Ngwe Win, Birmanie)

de ses fonctions, et au nom de la délégation birmane, j'aimerais vous exprimer notre profonde reconnaissance et nos remerciements pour avoir mené à bien les travaux extrêmement complexes et délicats du Comité pendant cette dernière étape. Nous sommes particulièrement fiers de la façon dont vous vous êtes acquitté de cette tâche difficile avec efficacité, souplesse et courtoisie et avez su nous guider, le cas échéant, avec fermeté et une sagesse bien évidente. Cela, à mon avis, fait grandement honneur non seulement à la délégation de l'Indonésie mais aussi au Groupe des 21 auquel vous appartenez. J'aimerais également exprimer nos remerciements aux quatre présidents des groupes de travail spéciaux, l'Ambassadeur García Robles du Mexique, l'Ambassadeur Lidgard de Suède, l'Ambassadeur Kőmives de Hongrie et le Ministre Ciarrapico d'Italie, pour leurs excellentes contributions et directives. Je serais impardonnable si je n'exprimais également nos profonds remerciements à l'Ambassadeur Jaipal, représentant permanent du Secrétaire général et secrétaire de notre Comité, ainsi qu'aux membres du secrétariat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. J'aimerais également remercier tous ceux qui sont moins visibles et, en particulier, rendre un hommage spécial aux interprètes dont la patience et la compréhension ont rendu notre travail facile et efficace.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue de Birmanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. AGUILAR (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : J'aimerais déclarer que ma délégation a écouté avec intérêt l'intervention du distingué Ambassadeur de l'Union soviétique et je souhaiterais que l'on n'interprète pas son silence comme une acceptation de ce qui a été dit. La délégation donnera à la prochaine session la réponse qu'elle juge appropriée.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Pour emprunter le langage du distingué Ambassadeur de la Mongolie qui, avec bonheur, a décrit le Comité du désarmement comme la caravane du désarmement, qu'il me soit permis, puisque je contribue à faire avancer la caravane, de dire quelques mots.

Le secrétariat a établi et distribué aujourd'hui un projet de l'index des déclarations faites par les Etats Membres. Cet index est chronologique et pour l'instant provisoire. Le secrétariat aimerait que les délégations aient la bonté de le vérifier et de nous adresser leurs corrections avant le mercredi 26 août à midi. Cet index recevra ensuite la forme où il apparaîtra ultérieurement en annexe au rapport.

Nous avons également distribué un état comparé montrant le nombre des séances tenues ces cinq dernières années. Les membres auront pu voir que nous avons eu cette année 103 séances de plus qu'en 1979, sans accroissement d'effectif. De ce fait, l'effort a été tout à fait considérable de la part des interprètes, des traducteurs, des sténographes et des dactylographes, sans parler des administrateurs et du personnel de la catégorie des Services généraux qui ont dû faire plus que leur travail normal. J'espère qu'avec une expérience accrue cette "caravane" du désarmement sera plus fréquemment et avec une plus grande confiance utilisée comme organe de négociation et de négociation préalable. Je suis certain que la somme de travail et les responsabilités données au secrétariat montrent que les effectifs sont quelque peu insuffisants. J'ai donc l'intention de demander aux autorités compétentes du Secrétariat de l'ONU à New York d'examiner le volume de travail et d'appliquer les normes établies pour assurer un personnel suffisant à ce Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Maintenant que la session de 1981 du Comité approche de sa fin, permettez-moi de vous dire quelques mots avant de clore la session.

Cette année, la session du Comité s'est déroulée dans un climat international marqué par des tensions et une escalade de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires, situation qui n'est pas propice à la réalisation de progrès tangibles dans des négociations multilatérales sur le désarmement. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, les négociations réelles n'ont même pas encore commencé bien que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ait accordé la plus haute priorité à cette question. Dans notre tentative d'élaborer des arrangements internationaux pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, le Comité n'a pas dépassé le stade des négociations préalables. Dans le domaine des armes chimiques, bien que des progrès significatifs aient été faits, le Comité n'est pas encore au stade de la rédaction effective d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur l'élimination et l'interdiction totale de ces armes qui appartiennent à la catégorie des armes de destruction massive selon le Document final et qui sont censées être examinées à titre hautement prioritaire.

Si la rédaction d'un texte de convention interdisant les armes radiologiques a fait quelques progrès, des négociations intensives continuent d'être nécessaires pour aplanir les divergences sur les éléments importants d'une convention future. Malgré des efforts inlassablement déployés par les membres du Comité, l'élaboration d'un programme global de désarmement est encore loin d'être achevée. Il faut donc espérer que la reprise des travaux du Groupe de travail spécial envisagée au début de l'an prochain permettra d'aboutir à des résultats féconds et qu'ainsi le Comité pourra présenter son rapport final sur ce point à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Les très maigres résultats, pour ne pas dire l'échec, de notre Comité dans l'exécution de la tâche qui lui a été confiée aux termes du Document final en tant que forum multilatéral unique de négociation dans le domaine du désarmement, ne répondent pas à l'attente de la communauté internationale qui avait mis de grands espoirs dans cet organe. Tout en reconnaissant que les améliorations apportées à l'organisation et à la procédure devaient contribuer à rendre le Comité plus efficace, je continue à soutenir que la volonté réelle de négocier et de parvenir à un accord reste la clé du succès. Le Comité se trouve dans la situation peu enviable de devoir se présenter devant la trente-sixième session de l'Assemblée générale, puis devant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec un maigre bilan pour ses trois années de travail.

En l'absence de résultats concrets, la communauté internationale risque de mettre en doute l'efficacité du Comité en tant qu'organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Le Comité doit faire le maximum pendant le temps qui lui reste jusqu'à la convocation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement pour parvenir à quelques résultats concrets. J'espère donc que pendant cette intersession les membres du Comité pourront faire sérieusement le point de leurs positions respectives et que nous pourrions nous réunir l'an prochain fermement décidés à obtenir des résultats concrets sur un ou plusieurs points prioritaires. Je pense qu'une sérieuse introspection est absolument nécessaire et que nous devons examiner si, en premier lieu, notre propre politique et nos propres actions n'empêchent pas le Comité d'atteindre les résultats escomptés. Espérons qu'un progrès décisif interviendra avant la fin de la session de printemps du Comité l'an prochain pour que le Comité puisse présenter quelques résultats à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

(Le Président)

Au début de mon accession à la présidence du Comité j'avais déclaré que je risquais fort de commettre des erreurs en ce qui concerne tant la procédure que le fond, et que je comptais beaucoup sur l'indulgence, la coopération et les conseils de tous mes collègues. Je suis maintenant extrêmement heureux de déclarer que pendant tout mon mandat j'ai obtenu ce que je demandais de tous les membres du Comité, sans exception, et de mon vieil ami l'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité, ainsi que de son adjoint M. Berasategui. J'aimerais également, au nom de tous les membres du Comité, des non-membres qui ont participé aux travaux du Comité cette année et en mon nom personnel, dire notre profonde gratitude au Secrétaire et à son personnel dévoué, aux interprètes, aux traducteurs et à tous les autres, connus ou inconnus, visibles ou invisibles, dont l'aide, la patience et la courtoisie ont permis au Comité d'achever ses travaux à la date initialement prévue. Je souhaite "bon voyage" aux collègues qui rentreront dans leurs capitales ou à leurs postes respectifs, ou qui iront rejoindre leurs familles pour des vacances bien méritées, à tous je dis "au revoir".

Je vous remercie.

La séance est levée à 21 h 10.